

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
26 juin 2021

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° AS370

présenté par  
Mme Tamarelle-Verhaeghe

-----

**ARTICLE 13**

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« Il comprend un collège des enfants et des jeunes protégés ou sortant des dispositifs de la protection de l'enfance. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à réintégrer, tel que rédigé dans l'avant-projet de loi, la présence d'un collège des enfants et des jeunes protégés ou sortants des dispositifs de la protection de l'enfance.